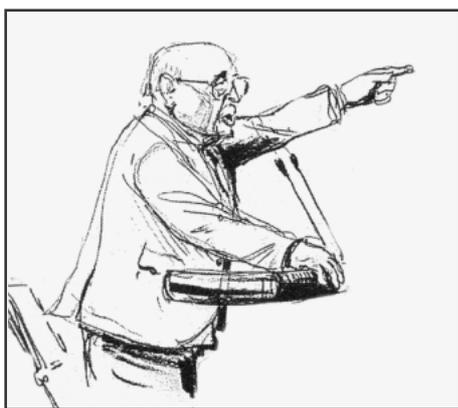
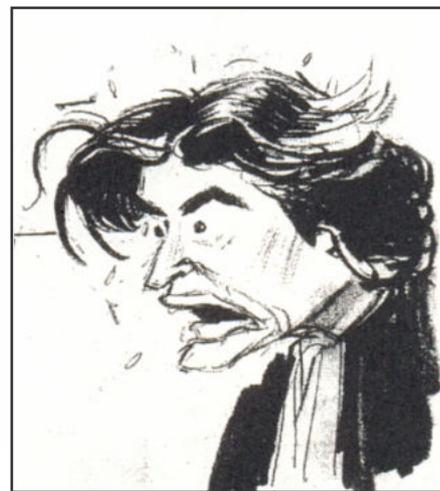
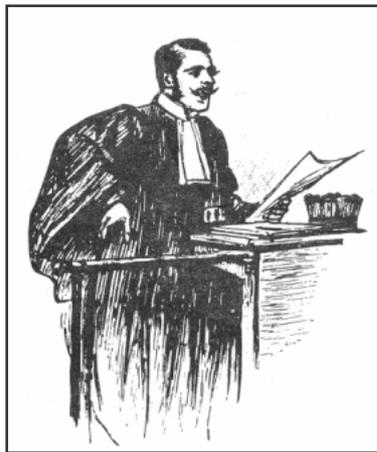


En images...



LE PROCÈS
DES FALSIFICATEURS
DE L'HISTOIRE

Pour que la vérité historique ne soit plus bafouée...

SHOAH

**LE PROCÈS
DES FALSIFICATEURS
DE L'HISTOIRE**

Malgré les preuves accumulées, des falsificateurs de l'Histoire persistent à nier la réalité au sujet de la Shoah.

Afin de faire comprendre simplement où est la vérité, nous avons choisi d'imaginer ce qui pourrait être entendu lors d'un procès qui opposerait les serviteurs de la Mémoire à ces falsificateurs de l'Histoire.

Les croquis ont été repris du hors-série de *Charlie Hebdo* intitulé : *Le Procès Papon, 400 dessins d'audience de RISS.*

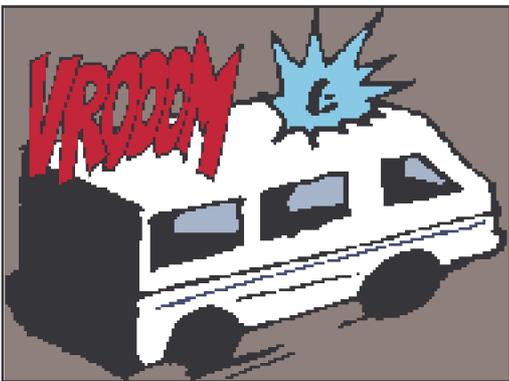
Un soir, au commissariat central...



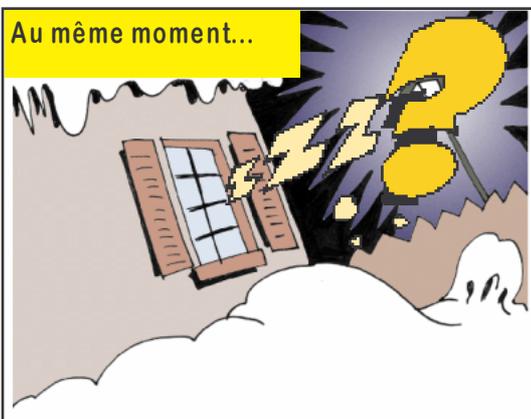
Ils l'ont repéré.
Appel à toutes les voitures!



Cette fois, c'est la
bonne les gars...



Au même moment...

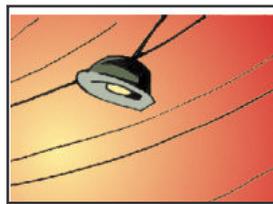
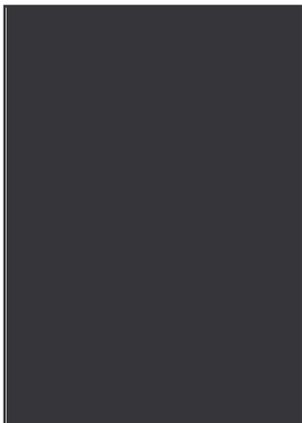
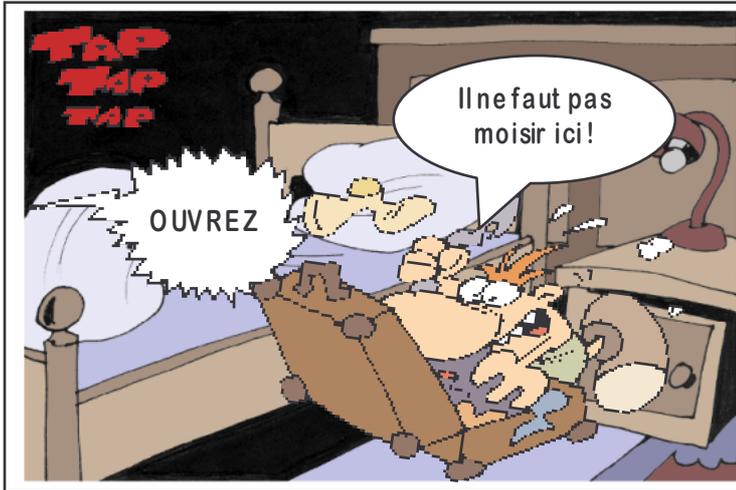


C'est quoi ce
grabuge ?



Zut. Je suis repé-
ré...





Mais tu le sais très bien : « Négation de crime contre l'humanité ». On a retrouvé chez toi des tas de livres qui prétendent que les chambres à gaz n'ont pas existé, que l'Holocauste est un mythe et qu'il n'y a pas eu 6 millions de juifs massacrés.



Cela faisait des années que tu diffusais tes mensonges. Mais maintenant, c'est fini. On te tiens...



Et les droits de l'homme ? Vous oubliez qu'en France, on a la liberté d'expression.



HA, HA, HA !

Pas pour ceux qui nient l'existence des chambres à gaz. Pourquoi ? Parce que si vous développez vos thèses mensongères, c'est pour réhabiliter le nazisme et susciter l'antisémitisme. Or, le nazisme est une idéologie contraire aux droits de l'homme et aux libertés. Donc, tu ne peux pas invoquer les droits de l'homme pour prétendre à la liberté d'expression.



Oui, mais si nous disons vrai ? Si, vraiment, l'« Holocauste » est un mythe ? C'est toute votre démonstration qui s'effondre.



En France, une loi de 1990 fait du révisionnisme un délit. Cette loi, il faut la respecter. Point final.



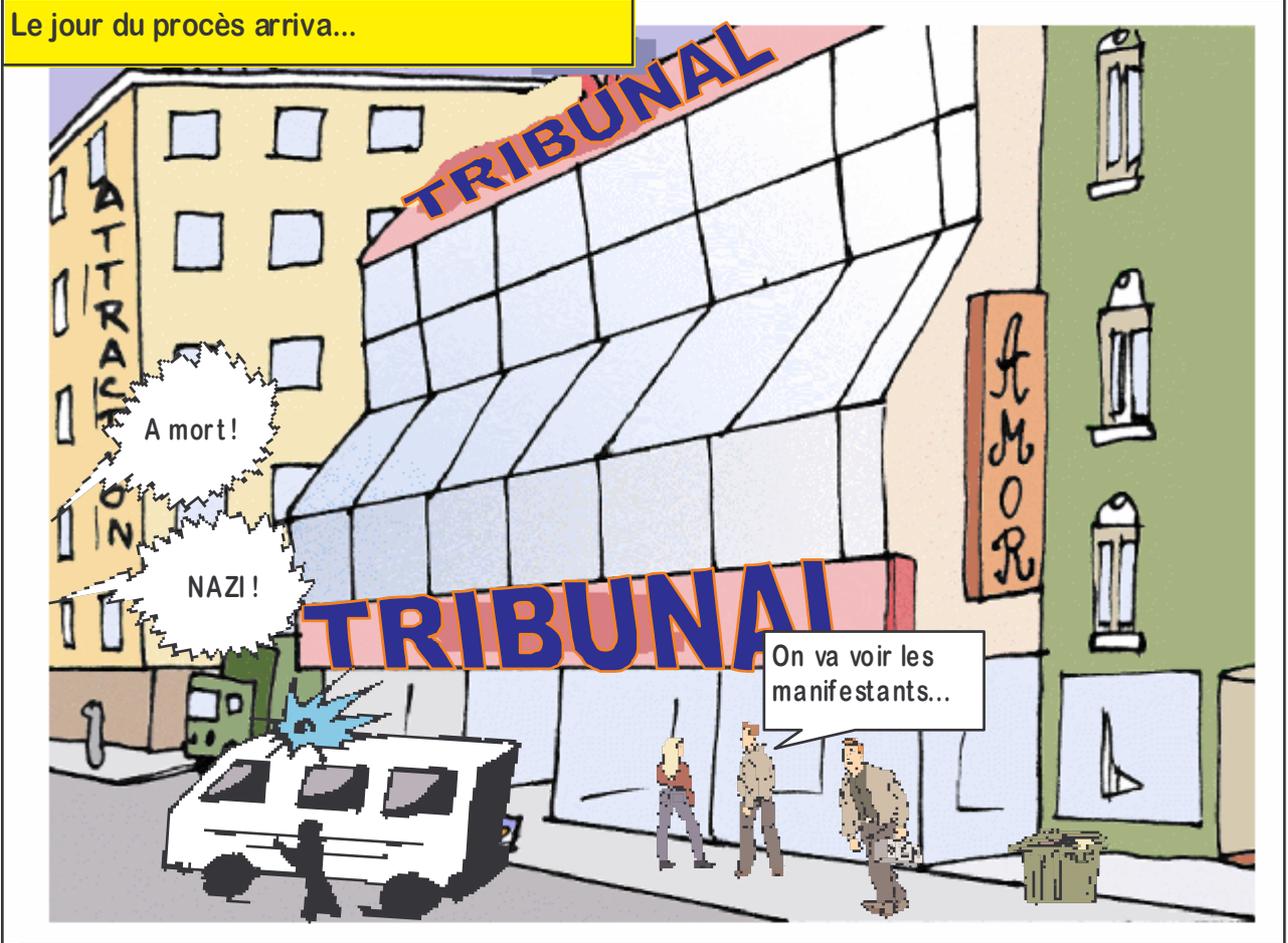
- Une loi qui interdirait de dire la vérité serait une loi injuste. Donc si nous disons vrai, alors la loi Gayssot est une loi injuste.
- Mais on doit résister à une loi injuste. Donc si nous disons vrai, alors il n'y a pas à appliquer la loi Gayssot.

Voilà pour quoi avant de dire qu'il faut respecter cette loi, il faut s'interroger : « oui ou non, les révisionnistes ont-ils raison ? » C'est le bon sens même...

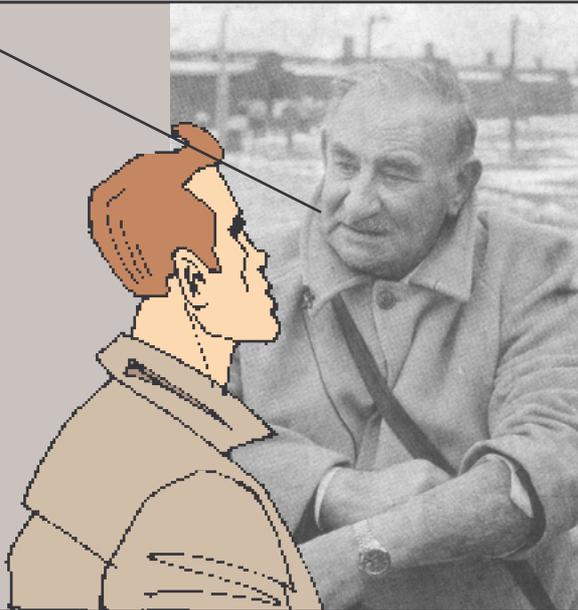


Ouais... ben... tu diras ça au juge. On verra ce qu'il répondra.

Le jour du procès arriva...



Voici le numéro de déporté que les nazis m'ont tatoué sur le bras. Nier la réalité des camps est une abomination. J'y étais, moi. Je l'ai vécu, moi.



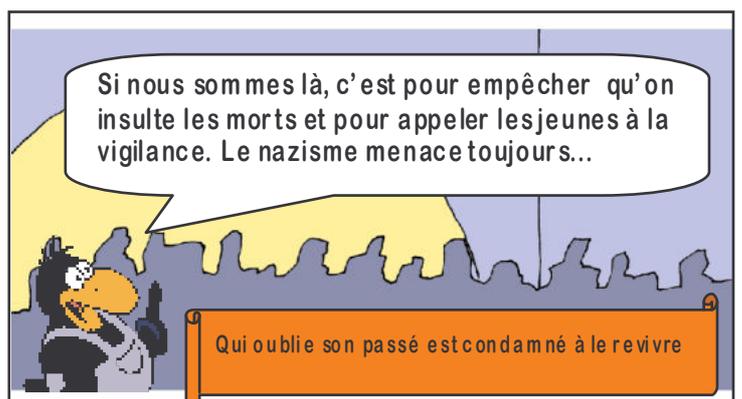
J'ai dit et je le répète : « On doit discuter sur le révisionnisme, on ne discute pas avec les révisionnistes ».

Pierre Vidal-Naquet



Dire que les chambres à gaz n'ont pas existé, c'est comme dire que Waterloo est une victoire française...

Lucie Aubrac



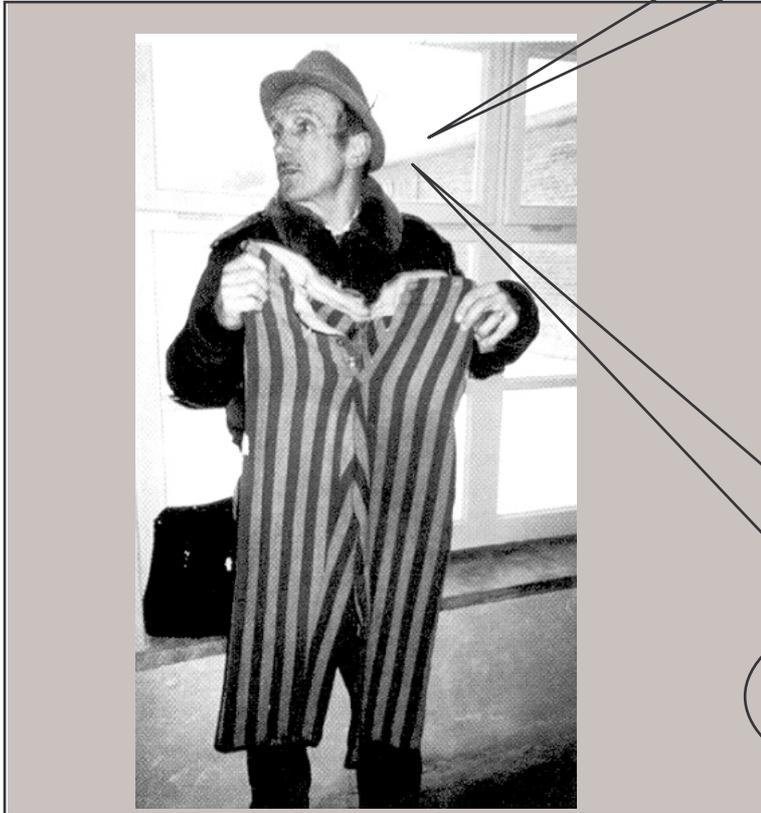
Si nous sommes là, c'est pour empêcher qu'on insulte les morts et pour appeler les jeunes à la vigilance. Le nazisme menace toujours...

Qui oublie son passé est condamné à le revivre



Jo Wajblat est un survivant de l'Holocauste. A l'âge de 16 ans, il a échappé par deux fois à la chambre à gaz... Aujourd'hui encore, il conserve son pantalon de déporté. Racontez-nous, Monsieur Wajblat, votre expérience de la Shoah :

ça c'est passé dans ces camps...

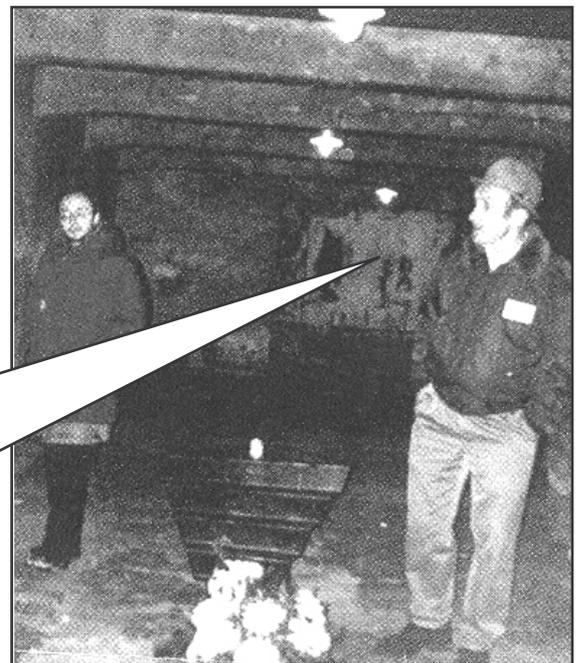


Le plus grand camp de la mort



C'est là que j'ai été déporté à l'âge de 16 ans...

Me voici dans la chambre à gaz d'Auschwitz I. C'est la seule chambre à gaz d'Auschwitz que l'on peut visiter. Les autres ont été détruites fin 1944 par les nazis qui ne voulaient pas laisser de traces. J'ai perdu tous les miens dans les camps. Aujourd'hui, je conserve mon pantalon de déporté et un petit morceau de savons fait avec de la graisse de juif...





Cette femme avec ces enfants n'ont plus que quelques minutes à vivre...



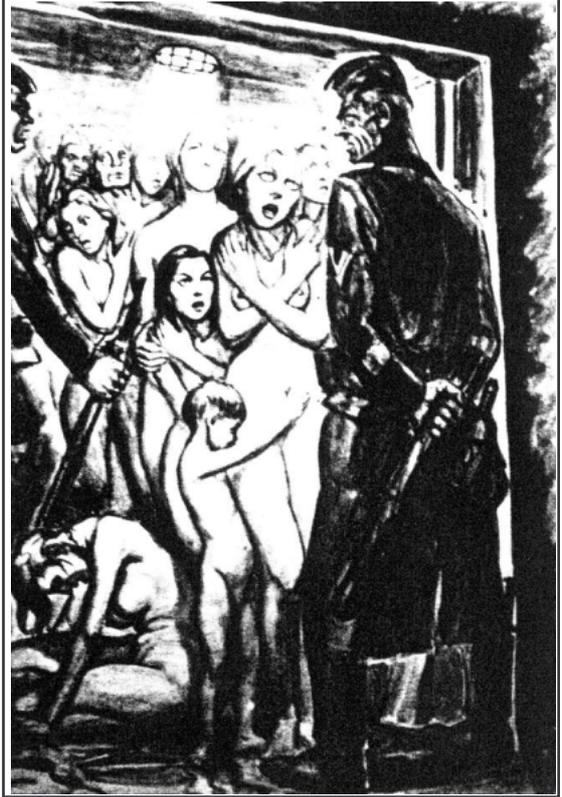
Ce dessin a été réalisé par un ancien déporté qui a travaillé dans les crématoires d'Auschwitz: David Olère.



Dans le crématoire, les victimes devaient se déshabiller sous prétexte de prendre en bain...



Puis elles étaient menées nues jusque dans la chambre à gaz...



Pour asphyxier leurs victimes, les nazis utilisaient du Zyklon-B, un gaz mortel qui se présente sous forme de granulés.



En quelques minutes, la mort faisait son oeuvre...



Une fois les gens morts, des détenus du « sonderkommando » coupaient les cheveux et récupéraient les dents en or sur les victimes...



A Auschwitz, on a retrouvé sept tonnes de cheveux en 1945 (photo ci-contre). Vous imaginez le nombre de morts que cela représente en quatre ans...



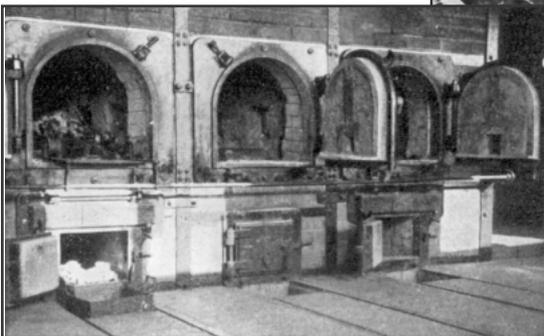
Puis les corps étaient emmenés dans la salle des fours...



... où ils étaient brûlés.



L'ATROCE BILAN : 5 À 6 MILLIONS DE VICTIMES



Seuls quelques miraculés échappèrent à cet enfer, mais dans quel état...

